

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1129

présenté par
M. de Courson

à l'amendement n° 987 (Rect) du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 58

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer au mot :

« parmi »

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à modifier le calcul de la dotation d'intercommunalité.